

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFD	Date	2 septembre 2024
Numéro	24.185	Heure	16h33

Auteur-e(-s) : Député-e-s interpartis	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Harcèlement scolaire : un état des lieux nécessaire	
Contenu :	
<p>Le Grand Conseil demande au Conseil d'État de mener une enquête statistique permettant de mesurer la prévalence des différentes formes de harcèlement scolaire à l'école obligatoire dans le canton de Neuchâtel.</p> <p>Dans ce cadre, les élèves seront sondé-e-s sur le harcèlement scolaire qu'ils ou elles perçoivent et/ou subissent selon des méthodes à définir en fonction de leur âge. Les directions, les enseignant-e-s, les médiateur-trice-s et les parents d'élèves seront également interrogé-e-s.</p> <p>Cette enquête, élaborée en collaboration avec le Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnelles et les professionnels des établissements scolaires (CAPPEs) et les services socio-éducatifs, doit permettre d'évaluer quelle est la prévalence du harcèlement et si des catégories d'élèves sont plus particulièrement touchées par le harcèlement scolaire, afin de cibler de manière efficace les mesures en la matière.</p>	
Développement (obligatoire) :	
<p>Le harcèlement scolaire empoisonne la vie des personnes qui le subissent. Ces violences verbales, psychologiques et/ou physiques répétées dans le temps constituent ainsi une réalité quotidienne pour un bon nombre d'élèves neuchâtelois-e-s. Les effets sont bien souvent dévastateurs : angoisse, décrochage scolaire, dépression, désocialisation... À moyen terme, le harcèlement peut avoir des conséquences importantes sur le développement de l'enfant et de l'adolescent-e.</p> <p>À la suite d'une consultation des milieux compétents, dont notamment des associations de parents d'élèves, des pédiatres et des syndicats d'enseignant-e-s, nous présentons par une démarche interpartis plusieurs propositions permettant de lutter contre le harcèlement scolaire.</p> <p>Afin d'identifier et d'appliquer les mesures les plus efficaces, un état des lieux est nécessaire par une enquête statistique auprès des personnes concernées. Cette enquête devra veiller à définir correctement le harcèlement afin d'assurer des résultats pertinents. À ce titre, on relève que le harcèlement ne se limite pas aux rapports entre élèves. Des moyens suffisants doivent permettre d'obtenir des résultats complets et fiables.</p>	
Demande d'urgence : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Antoine de Montmollin		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Brigitte Leitenberg	Claudine Geiser	Niels Rosselet-Christ
Céline Barrelet	Nathalie Schallenberger	Blaise Fivaz
Romain Dubois	Fabienne Robert-Nicoud	Joëlle Eymann
Amina Chouiter Djebaili	Katia Della Pietra	Mathias Gautschi
Laurent Duding	Corine Bolay Mercier	Assamoi Rose Lièvre
David Moratel	Anne Bramaud du Boucheron	Patricia Sörensen
Arnaud Durini	Daniel Berger	Christiane Barbey
Roxann Durini	Quentin Geiser	Evan Finger
Damien Schär	Yann Mesot	Manon Freitag
Michelle Grämiger	Laurent Suter	Mireille Tissot-Daguette

Aël Kistler	Jennifer Hirter	Caroline Plachta
Sarah Pearson-Perret	Magali Bréchet	Martine Donzé
Sébastien Marti	Pierre-Yves Jeannin	Maxime Auchlin
Vincent Martinez	Francis Krähenbühl	Stéphane Rosselet
Pascale Ethel Leutwiler	Martial Robert-Nicoud	Didier Germain
Mary-Claude Fallet	Bernard Schumacher	Sophie Rohrer
Corinne Schaffner	Boris Keller	Edith Aubron-Marullaz
Cédric Haldimann	Alain Rapin	Olivier Favre-Bulle
Michel Zurbuchen	Sarah Curty	Clarence Chollet
Armin Kapetanovic	Niel Smith	Richard Gigon
Patrick Erard	Manon Roux	Sarah Blum
Cloé Dutoit	Marina Schneeberger	Catherine Loetscher